

Formation : Les risques professionnels et le Document Unique

Une structure employeuse a des obligations en terme de risque professionnels et plus particulièrement en terme de document unique (DU). Chaque structure doit adapter son DU en fonction de sa propre activité, de ses propres locaux, et de son propre personnel.

Dans ce cadre là, Le CER FRANCE et le CBE du NET vous proposent une formation sur cette thématique et vous donnent rendez vous le :

Jeudi 7 Décembre 2017 de 9h30 à 17h30
et
Jeudi 18 Janvier 2018 de 9h30 à 12h00

Dans les locaux de CER FRANCE
2Bis Rue du Chemin Vert,
31380 Montastruc-la-Conseillère

Inscription obligatoire auprès du CER FRANCE
par téléphone au 05 34 46 81 81
ou par mail à formation@31.cerfrance.fr
Attention les places sont limitées

PROGRAMME FORMATION CI-JOINT

TARIFS

BA = gratuit

ACS adhérents au CER France = 145 €

ACS non adhérents au CER France = 200 €

1^{ère} demi-journée

RESPONSABILITE PENALE ET CIVILE DE L'EMPLOYEUR

→ RESPONSABILITE CIVILE

- Principe
- Obligation de sécurité de résultat
 - Principe
 - Conséquence : la faute inexcusable
 - Un nouveau risque : la prise d'acte de la rupture du contrat
- Qui est responsable

→ RESPONSABILITE PENALE

- Principe
 - Au titre du code du travail
 - Au titre du code pénal
- Qui est responsable
- Incidence de l'absence ou de l'insuffisance du document unique

MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Principe/ Contenu/ Formalisme
- Politique de prévention : une obligation à articuler avec le document unique
 - Formation à la sécurité
 - Formations spécifiques et autorisation de conduite
- Méthodologie du document unique
 - Le groupe de travail
 - Les postes de travail
 - Check-list des risques par poste
 - Hiérarchisation des risques
 - Identification des moyens de prévention existants
 - Proposition de solutions de prévention supplémentaires

2^{ème} demi-journée

A VOUS ! Analyse des situations individuelles

- Identification des unités/postes de travail par rapport à vos différentes activités
- Identification des risques inhérents à chaque unité / poste de travail
- Que faire face à ces risques ? Quels moyens de prévention existent et que rajouter ?
- Comment impliquer les salariés ?
- Comment formaliser les informations recueillies ?

3^{ème} demi-journée (1/2journée)

- Mise en commun du travail effectué sur le document unique
- Débriefing
- Listing des freins et difficultés dans l'élaboration du document unique
- Proposition de solutions